

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le dix-huit juin le Conseil Municipal de la Commune de Panazol, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'Annexe-Mairie, sous la présidence de **Monsieur Fabien DOUCET, Maire**

Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : 12 juin 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33

Quorum : 17

Nombre de conseillers présents : 30

Présents : Fabien DOUCET, Isabelle NÉGRIER-CHASSAING, Marie-Pierre ROBERT, Laurent CHASSAT, Anca VORONIN, Franck LENOIR, Danielle TODESCO, Jean-Pierre GAUGIRAN, Laurent PHIALIP, Jean-Christophe ROMAND, François SALAGNAC, Pascale ETIENNE, David PENOT, Laurent GÉRALD, Vincent LABRUNE, Cécile LAMOURAUX, Nadine NADAUD, Sylvie MILLON, Gilles MONTI, Philippe PRINCE, Daniel RAYMONDIE, Virginie CHARPATEAU, Françoise MALEFOND, Patricia GADAUD, Claire MARCHAND, Stéphanie PANTEIX, Lysandre MERLIER, Valérie MILLON, Patricia LAMOUREUX, Jean-Luc LABRUNIE

Excusés par procuration :

Jean DARDENNE donne procuration à Pascale ETIENNE en date du 15 juin 2026

Martine LERICHE donne procuration à Isabelle NÉGRIER-CHASSAING en date du 18 juin 2026

Clément RAVAUD donne procuration à Fabien DOUCET en date du 18 juin 2026

Secrétaire de séance : Anca VORONIN

Objet : Retrait de la délibération n°2026-36 portant désignation des représentants au sein du comité syndical du syndicat mixte d'alimentation en eau potable (SMAEP) VIENNE-BRIANCE-GORRE

Délibération 2026-86

Par délibération n°2026-36 du 31 mars 2026, le Conseil municipal a procédé à la désignation de délégués appelés à siéger au sein du comité syndical du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Vienne-Briançe-Gorre.

Par courriel en date du 10 avril 2026, les services de la Communauté urbaine Limoges Métropole ont informé la Ville de Panazol que la désignation des représentants de Limoges Métropole au sein des syndicats serait effectuée par le conseil communautaire lors de sa séance du 24 avril 2026.

En effet, conformément aux dispositions des articles L. 2131-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, ainsi qu'aux principes de spécialité et d'exclusivité applicables aux établissements publics de coopération intercommunale, la compétence « eau » ayant été transférée à la Communauté urbaine Limoges Métropole, celle-ci se substitue à ses communes membres au sein du SMAEP Vienne-Briançe-Gorre.

Il convient dès lors de retirer de la délibération n° 2026-36 du 31 mars 2026.

DÉLIBÉRATION

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2131-1 et suivants ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-1 et suivants ;

VU la délibération n° 2026-36 du Conseil municipal du 31 mars 2026 portant désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Vienne-Briançonnais-Gorre ;

VU le courrier de Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne en date du 29 avril 2026, reçu en mairie le 5 mai 2026, demandant le retrait de ladite délibération ;

CONSIDÉRANT que la communauté urbaine Limoges Métropole exerce la compétence obligatoire « Eau » en lieu et place de ses communes membres ;

CONSIDÉRANT qu'en application des principes de spécialité et d'exclusivité des établissements publics de coopération intercommunale, Limoges Métropole se substitue à ses communes membres au sein du SMAEP Vienne-Briançonnais-Gorre ;

CONSIDÉRANT que la désignation des représentants appelés à siéger au sein du comité syndical du SMAEP Vienne-Briançonnais-Gorre relève dès lors exclusivement du conseil communautaire de Limoges Métropole ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, afin de sécuriser juridiquement les actes de la collectivité, de retirer la délibération n° 2026-36 du 31 mars 2026 ;

CONSIDÉRANT avoir été suffisamment informé, le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ

- **DE RETIRER** la délibération n° 2026-36 du 31 mars 2026 portant désignation de délégués au sein du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable (SMAEP) Vienne-Briançonnais-Gorre ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission au représentant de l'État.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

En Mairie, le 19 juin 2026

Le Maire



Fabien DOUCET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture

Le 22/06/2026

Publié ou notifié

23/06/2026

PANAZOL - MAIRIE

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DELIB86

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 19/06/2026

Objet : Retrait de la délibération n°2026-36 portant désignation des représentants du comité syndical du syndicat mixte d'alimentation en eau potable SMAEP-VBG

Nature : Délibérations

Matière : Institutions et vie politique - Designation de représentants

Date de télétransmission : 22/06/2026

Agent de transmission : Carole DANCHE

Acte : Délib86-Retrait de la délibération n°2026-36 portant désignation des représentants du comité SMAEP-VBG.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-218711406-20260619-DELIB86-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 22/06/2026